

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 3016**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Brevet d'informaticien du 1er degré (INFO 1) (fiche incomplète)

Nouvel intitulé : Chef de projet en systèmes d'information

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère de la Défense	Ministère de la défense, Le directeur du personnel militaire de l'armée de l'air

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

326n Analyse informatique, conception d'architecture de réseaux

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

----- Fiche incomplète -----

Cette fiche est incomplète. Les informations qui y figurent sont celles qui ont fait l'objet d'une publication au Journal Officiel de la République Française.

Les autres informations sont manquantes car :

- la certification peut faire l'objet d'un dossier actuellement en cours d'instruction
- l'organisme ne les a pas encore transmises à la CNCP.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

En cours de rédaction par l'organisme.

Codes des fiches ROME les plus proches :

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

En cours de rédaction par l'organisme.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	.
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Dispositif VAE non prévu à l'heure actuelle	X	

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 juin 1998 publié au Journal Officiel du 7 juillet 1998 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé "Brevet d'informaticien du 1er degré (INFO 1)", délivré par le Ministère de la Défense - Délégation générale pour l'armement.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'Brevet d'informaticien militaire du 1er degré', délivré par le Ministère de la Défense - Armée de terre.

Arrêté du 18 juin 1993 publié au Journal Officiel du 9 juillet 1993 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'Brevet d'informaticien du 1er degré (INFO 1)', délivré par le Ministère de la Défense - Secrétariat général pour l'administration (SGA).

Arrêté du 25 juin 1998 publié au Journal Officiel du 7 juillet 1998 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'Brevet d'informaticien du 1er degré (INFO 1)', délivré par le Ministère de la Défense - Délégation générale pour l'armement.

Arrêté du 21 juin 2001 publié au Journal Officiel du 29 juin 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

MINISTERE DE LA DEFENSE DELEGATION GENERALE POUR L'ARMEMENT (DGA)
DFP/APR 28 bd Victor - 00460 Armées

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Ancien libellé : - Brevet d'informaticien militaire du 1er degré, délivré par le Ministère de la Défense - Armée de terre (Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980)

Titre anciennement délivré par :

- Ministère de la Défense - Armée de terre
- Ministère de la Défense - Secrétariat général pour l'administration (SGA)

Certification suivante : [Chef de projet en systèmes d'information](#)